

## Conditions générales de vente et de prestations de service

### Présentation de l'offre de la SFP

Les formations et congrès de la SFP sont présentés sur son site internet [www.sfphysio.fr](http://www.sfphysio.fr). Les contenus pédagogiques ainsi que les tarifs y sont mentionnés.

La SFP s'engage à dispenser aux stagiaires l'action de formation dont la nature, le contenu et les modalités d'organisation sont précisés dans le programme. Toute modification, qu'elle soit d'ordre pédagogique ou financier, devra recevoir l'accord préalable du stagiaire et fera l'objet d'un avenant. La responsabilité pédagogique et l'animation de l'action de formation sont du ressort exclusif de l'Organisme formateur.

### Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes conditions générales d'achat du client.

Toute commande relative à l'offre de la SFP est soumise aux présentes conditions, sauf dérogation écrite et expresse de notre part, et implique l'accord plein et entier du client à ces conditions générales de vente.

### Commande d'une action de formation

#### *Demande de pré inscription :*

Les inscriptions aux actions de formation sont prises en compte uniquement via les modules d'inscription du site internet [www.sfphysio.fr](http://www.sfphysio.fr).

#### *Confirmation de pré-inscription et souscription de la convention de formation :*

A réception de l'inscription internet du client, la SFP adresse par courriel une confirmation de pré-inscription sous réserve du nombre de stagiaires autorisés à suivre l'action de formation. Les demandes d'inscription sont traitées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions en ligne.

Aucune réclamation ne pourra être reçue concernant la prise en compte d'une quelconque autre priorité, sauf dérogation exceptionnelle par un responsable de l'Organisme formateur.

Un exemplaire de la présente convention de formation est joint au courriel. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir l'exemplaire signée de la convention. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou annuler l'inscription.

#### *Validation de l'inscription :*

Le stagiaire est considéré comme inscrit à l'action de formation dès règlement de la facture. Un délai maximum de 15 jours est autorisé pour recevoir le règlement. En cas contraire, l'Organisme formateur se réserve le droit de suspendre ou annuler l'inscription.

Une fois l'inscription validée, les documents utiles au bon déroulé de l'action de formation seront communiqués au stagiaire (convocation, programme de formation, plan d'accès à la formation, etc).

#### *Règlement intérieur :*

Pendant la durée du stage, les stagiaires sont tenus à une obligation d'assiduité et doivent respecter les règles régies par le lieu d'accueil de la formation.

#### *Attestation de suivi de formation :*

Une attestation de présence personnalisée est remise au stagiaire à l'issue de la formation. Chaque participant est invité à remplir un questionnaire d'évaluation qui permet à la SFP d'affiner son offre au regard des attentes des professionnels.

#### *Tarifs :*

Sauf conditions particulières expresses, les prix des actions de formation sont ceux figurant en euros sur le site internet de la SFP au jour de l'émission de la convention

de formation. Ces prix ne sont pas assujettis à la TVA.

Les repas du midi sont pris en compte dans le prix de la formation.

Le stagiaire supporte les frais bancaires appliqués sur les règlements provenant de l'étranger et autres frais inhérents au paiement.

*Annulation et désistement :*

A l'initiative du stagiaire :

- Il existe un délai de rétractation de 15 jours, à compter de la date de signature de la convention de formation. Le stagiaire doit en informer la SFP par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la facture est acquittée dans ce délai, le stagiaire pourra exiger son remboursement intégral sans frais de dossier.

- Au delà de la période légale de 15 jours, toute demande d'annulation d'une inscription à l'instigation du stagiaire doit être notifiée par courriel à la SFP et cela au moins 6 semaines avant le début de la formation. Dans ce cas, toute demande d'annulation s'opèrera sans frais, hormis les frais de dossier s'élevant à 60 € TTC.

- Si l'annulation intervient moins de 6 semaines avant le début de la formation, en complément d'un courriel envoyé à [secretariat.general@sfphysio.fr](mailto:secretariat.general@sfphysio.fr), un courrier recommandé avec accusé de réception doit obligatoirement parvenir au siège social de la SFP accompagné d'un justificatif (certificat médical ou de dispense). En cas de résiliation par le client moins de 6 semaines avant le début du stage ou en cas d'abandon en cours de formation par le stagiaire, la SFP retiendra le cout total, les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action soit 100% du cout de l'action de formation envisagée.

Toutefois lorsqu'un stagiaire ne peut réellement pas assister à la formation à laquelle il est inscrit, il peut être remplacé par un autre professionnel. Le nom et les coordonnées de ce nouveau stagiaire doivent être impérativement confirmés par courriel auprès de la SFP avant la formation.

A l'initiative de la SFP :

La SFP se réserve le droit d'ajourner une session, au plus tard 15 jours avant le

début de celle-ci, si le nombre de participants prévu est jugé pédagogiquement insuffisant. Dans ce cas, la SFP s'engage à prévenir immédiatement chaque stagiaire et à lui proposer une inscription prioritaire sur les autres offres de formation.

La SFP ne sera pas tenue de rembourser, en cas de report ou d'annulation du stage, les frais de réservation du titre de transport du stagiaire ni les frais d'hébergement pris en vue du stage.

En cas d'inexécution d'une prestation de formation, la SFP remboursera au stagiaire les sommes induites par ce fait.

Rétractation pour les stagiaires à titre individuel :

Si le stagiaire prend directement en charge une formation, le délai de rétractation est de 15 jours, à compter de la date de signature de la convention de formation. Il doit en informer la SFP par lettre recommandée avec accusé de réception. Si la facture est acquittée dans ce délai, le stagiaire pourra exiger le remboursement en cas de rétractation.

### **Données personnelles**

La SFP respecte le règlement général sur la protection des données (RGPD). Les informations concernant les stagiaires (coordonnées, diplômes éventuels et les détails des inscriptions) sont conservés sur la plateforme [www.sfphysio.fr](http://www.sfphysio.fr) tant que le stagiaire adhère à la SFP et dans un délais de 3 à 5 ans sans le renouvellement de l'adhésion. Si le stagiaire n'est pas membre de la SFP, les informations sont conservées 5 ans à partir de la date de la dernière formation effectuée.

Le stagiaire membre de la SFP ou pas, peut demander à tout moment les informations le concernant, les modifications des informations le concernant ou le retrait de la base de données avant cette période de 5 ans. Les modifications seront effectuées dans un délai de 15 jours.